



L e P r é s i d e n t

COPIE

Auch, le 13 août 2026

Objet : Mobilisation des sapeurs-pompiers – pour une réforme ambitieuse et pérenne de notre modèle de sécurité civile

Monsieur le Premier ministre,

La mobilisation nationale des sapeurs-pompiers de ce jeudi 13 août traduit une inquiétude profonde et largement partagée quant à l'avenir de notre modèle de sécurité civile.

En tant que Président du Conseil départemental du Gers, je souhaite vous faire part de mon soutien aux préoccupations exprimées par les sapeurs-pompiers et rappeler la nécessité d'apporter désormais des réponses concrètes et durables aux défis auxquels nos Services Départementaux d'Incendie et de Secours sont confrontés.

Les revendications mises en avant dans le cadre de cette mobilisation font directement écho aux réalités que nous constatons dans nos territoires.

Le changement climatique, la multiplication des épisodes de sécheresse, l'intensification des feux de végétation, les inondations, la désertification médicale et les carences des services d'urgences et, plus largement, l'évolution de la nature et de la fréquence des événements auxquels nos sapeurs-pompiers sont confrontés, bouleversent profondément notre modèle de sécurité civile. Les interventions se multiplient et se complexifient, tandis que les sollicitations liées au secours à personne et accidents de la circulation continuent de peser fortement sur les SDIS.

Face à ces évolutions, nous ne pouvons plus nous contenter d'adapter à la marge un modèle conçu dans un autre contexte. Nous devons collectivement préparer le modèle de sécurité civile dont notre pays aura besoin demain.

Monsieur Sébastien LECORNU

Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, Rue de Varenne
75700 PARIS

.../...

Les Départements prennent pleinement leurs responsabilités. Dans le Gers, le Conseil départemental assume une part essentielle du financement du SDIS (55%) et accompagne ses évolutions pour lui permettre de disposer des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Cet engagement financier s'est considérablement renforcé ces dernières années. Entre 2018 et 2025, la contribution du Département au SDIS du Gers a ainsi progressé de 1,5 million d'euros, pour atteindre 9,5 millions d'euros en 2025. Dans le contexte budgétaire très contraint qui nous est imposé, cet effort traduit concrètement la volonté du Département de donner à notre Service Départemental d'Incendie et de Secours les moyens d'assurer ses missions dans les meilleures conditions possibles.

Mais nous devons également regarder avec lucidité la situation financière des Départements.

Les collectivités territoriales assument aujourd'hui l'essentiel du financement des SDIS, alors même que les risques auxquels ils répondent dépassent de plus en plus largement le seul cadre départemental.

Cette situation n'est plus soutenable dans la durée.

Il ne s'agit évidemment pas pour les Départements de se désengager. Bien au contraire, nous continuerons à prendre toute notre part dans la protection de nos concitoyens. Mais il n'est plus possible de faire reposer principalement sur les budgets départementaux le coût de l'adaptation de notre système de secours à des risques qui sont devenus, par leur nature et leur ampleur, des enjeux nationaux.

C'est pourquoi je partage pleinement la position portée par Départements de France en faveur d'une réforme du financement des SDIS, permettant de leur garantir des ressources nouvelles, pérennes et à la hauteur des missions qui leur sont confiées. La sécurité civile constitue une responsabilité collective. Son financement doit l'être également.

Le Beauvau de la sécurité civile avait suscité de fortes attentes auprès des sapeurs-pompiers, des élus locaux et de l'ensemble des acteurs de la sécurité civile.

Après plus d'un an de concertation, son rapport de synthèse a été présenté en septembre 2025. Cette démarche devait permettre de dégager les évolutions nécessaires à la modernisation de notre modèle et devait trouver une traduction concrète, notamment législative. Près d'un an plus tard, cette traduction reste attendue.

Les sapeurs-pompiers ont participé au débat. Les élus locaux ont également contribué à cette réflexion. Le diagnostic est désormais posé et partagé. Le temps de la concertation doit urgemment laisser place à celui des décisions.

.../...

Notre pays ne peut pas attendre qu'une nouvelle crise majeure survienne pour adapter son modèle de sécurité civile. Les événements climatiques de ces dernières années, et encore ceux auxquels nous avons été confrontés cet été, nous rappellent chaque jour l'urgence d'anticiper.

Je vous demande donc que les travaux issus du Beauvau de la sécurité civile puissent désormais connaître une traduction concrète et rapide, afin de donner à notre modèle de secours les moyens humains, matériels, juridiques et financiers nécessaires à son avenir.

L'exemple du projet de pélicandrome temporaire à l'aéroport d'Auch est à cet égard révélateur. En février dernier, j'ai accompagné une délégation de la zone de défense Sud, venue étudier la possibilité de mettre en place une telle installation pour la période estivale 2026.

Nous sommes aujourd'hui le 13 août. Nous n'avons, depuis cette visite, reçu aucune information sur les suites données à cette réflexion et nous constatons simplement qu'aucune installation n'a été mise en place pour la saison estivale.

Cette situation interroge. Elle illustre un travers que nous ne pouvons plus nous permettre : multiplier les projets, les études et les annonces sans parvenir suffisamment rapidement à leur concrétisation opérationnelle.

Dans un contexte où les risques d'incendie sont appelés à s'intensifier, particulièrement dans nos territoires du sud (+42% d'hectares brûlés entre le 1^{er} juin et le 23 juillet, rien que pour le Gers), notre sécurité civile ne peut pas fonctionner uniquement dans le temps de la réflexion. Elle doit être capable de décider, d'investir et d'agir.

Nos sapeurs-pompiers ont besoin de visibilité. Nos territoires ont besoin d'anticipation. Nos concitoyens ont besoin d'être rassurés et protégés. La Nation a besoin d'une véritable stratégie de sécurité civile, assortie de moyens et surtout de réalisations concrètes.

Cette évolution doit également prendre pleinement en compte la réalité de nos territoires.

Dans le Gers, près de 93% des personnels du SDIS sont des sapeurs-pompiers volontaires. Ils constituent le socle de notre modèle de secours et jouent un rôle irremplaçable dans la capacité de notre département à assurer, partout et à tout moment, la protection de sa population.

Le volontariat doit donc être considéré comme une priorité nationale.

.../...

En septembre 2025, face à la remise en cause de la Nouvelle Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance (NPFR), ainsi qu'à l'absence du décret d'application de la loi votée sur la réforme des retraites, j'avais déjà interpellé le Premier ministre de l'époque par courrier, le 8 septembre 2025.

J'y dénonçais les manquements et les signaux négatifs envoyés par l'État à l'égard de ces femmes et de ces hommes qui s'engagent chaque jour, bénévolement, au service des Gersois. Nous ne pouvons pas demander toujours davantage à nos sapeurs-pompiers volontaires tout en leur donnant le sentiment que leur engagement n'est pas suffisamment reconnu.

Préserver l'attractivité du volontariat, fidéliser celles et ceux qui s'engagent et permettre le renouvellement des effectifs constituent des conditions essentielles de la pérennité de notre modèle de sécurité civile.

Dans le Gers, nous n'avons pas attendu ces difficultés pour agir.

Le Département est fier de porter, aux côtés du SDIS, un vaste plan de modernisation et de construction de ses centres d'incendie et de secours (CIS) afin de remplacer progressivement les bâtiments trop anciens ou inadaptés par des structures modernes, fonctionnelles et adaptées aux besoins des sapeurs-pompiers.

Ce chantier produit d'ores et déjà des résultats concrets, avec de nombreux centres qui ont fait l'objet de rénovations importantes ou de constructions nouvelles. Cet effort traduit une conviction simple : ceux qui protègent nos concitoyens doivent pouvoir exercer leurs missions dans des conditions dignes, sûres et adaptées aux réalités opérationnelles d'aujourd'hui. S'il faut saluer, au travers du pacte capacitaire, l'engagement de l'Etat dans le renouvellement et le renforcement de certains moyens matériels, il est nécessaire de rappeler que ces investissements se font également avec la participation des collectivités territoriales.

Enfin, la santé et la sécurité des personnels doivent demeurer une priorité absolue. Les sapeurs-pompiers sont exposés à des risques physiques, chimiques, biologiques, psychosociaux et post-opérationnels multiples. Leur protection ne peut être considérée comme un sujet périphérique : elle constitue une condition essentielle de la pérennité de notre capacité collective à porter secours.

Monsieur le Premier ministre, la mobilisation de ce 13 août doit être entendue comme un signal d'alerte, mais également comme une invitation à agir.

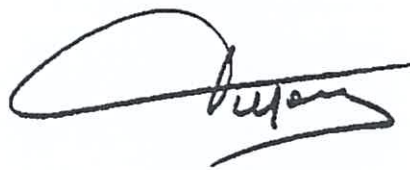
Les sapeurs-pompiers demandent les moyens de continuer à protéger. Les Départements demandent les moyens de continuer à les accompagner. Il appartient désormais à l'État de prendre pleinement sa part dans cette responsabilité collective.

.../...

Je vous demande donc que le Gouvernement engage rapidement les travaux nécessaires à une réforme ambitieuse du financement des SDIS et à la traduction concrète des travaux du Beauvau de la sécurité civile.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Philippe DUPOUY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dupouy', with a large, stylized loop at the beginning and a horizontal line extending to the right.

Président
du Conseil Départemental du Gers